



AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

DELIBERATION ATC/CA/3/3 ADOPTANT LE BUDGET PRIMITIF DE L'ATC PAR NATURE ET PAR CHAPITRE POUR L'EXERCICE 2025

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Le conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse s'est réuni le jeudi 10 avril 2025 à 14h30 dans la salle Claude Papi du Palais des Congrès d'Ajaccio, sous la présidence de Madame Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'ATC.

ETAIENT PRESENTS :

*Mmes et MM. Muriel FAGNI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Don Joseph LUCCIONI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Dominique DI MENZA, Marc SIMONI, Attilius CECCALDI, Benoît CHAUDRON.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

*Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Angèle BASTIANI ;
*M. Ghjuvan'Santu LE MAO à M. Hervé VALDRIGHI ;
*Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA à M. François SORBA ;
*Mme Juliette PONZEVERA à M. Paul-Joseph CAITUCOLI ;
*Mme Josette MAZZACAMI à Mme Dominique DI MENZA ;
*M. Ludovic SUSINI à M. Attilius CECCALDI ;
*M. Eric CASCIO à M. Benoît CHAUDRON.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

*Mmes et MM. Christelle COMBETTE, Georges MELA, Jean-Michel SAVELLI, Charlotte TERRIGHI, Jean-Christophe ANGELINI, Pierre POLI, Véronique PIETRI, Serena BATTESTINI, Pierre NEGRETTI, Jean-Charles MARTINELLI, Jean-Marc VENTURI, Guy LANNOY, Pierre-Jean RUBINI, Paul-André ACQUAVIVA, Carole LECCIA, Jacques COSTA, Jean TOMA.

MEMBRE CONSULTATIF REPRESENTE:

*M. Moana GARCIE, représentant Mme Martine STAEBLER, Payer de Corse.

MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTEES :

- *M. le Président du Conseil Exécutif de Corse ;
- *M. le Préfet de Corse ;
- *M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse ;
- *M. le Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office Hydraulique de la Corse ;
- *Mme la Présidente de l'Office des Transports de la Corse.

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

Pour l'Agence du Tourisme de la Corse :

- *M. Frédéric PETRUCCI, Directeur ;
- *M. Gérard PERALDI, Secrétaire général ;
- *M. Jean-Guillaume FILIPPI, Responsable Ressources Humaines ;
- *Mme Marie-Madeleine AMBROSINI, Assistante de la Présidente.

Pour la Collectivité de Corse :

- *M. Andria GRASSI, Direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°91/428 du 13 mai 1991 portant statuts de la Collectivité Territoriale de Corse ;

Vu la délibération n° 92/105 AC de l'Assemblée de Corse du 30 septembre 1992 portant adoption des statuts de l'Agence du Tourisme de la Corse et les textes modificatifs successifs ;

Vu l'arrêté n° 21/007 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 juillet 2021 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu l'arrêté n° 24/038 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 février 2024 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers ;

Vu l'arrêté n° 21/173 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 21 septembre 2021 et suivants portant désignation des membres du conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse ;

Vu la délibération n° ATC/CA/3/3 du 19 juillet 2023 portant adoption du nouveau règlement budgétaire et financier de l'ATC ;

Vu la délibération n° ATC/CA/2/5 du 8 avril 2024 portant modification du règlement financier de l'ATC ;

Vu la délibération n° 25/020 AC de l'Assemblée de Corse du 27 février 2025 prenant acte du document d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025 ;

Vu la délibération n° ATC/CA/2/2 du 12 mars 2025 approuvant le Compte Financier Unique (CFU) de l'Agence du Tourisme de la Corse pour l'exercice 2024 ;

Vu la délibération n° ATC/CA/2/4 du 12 mars 2025 prenant acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires de l'ATC pour l'exercice 2025 ;

Vu la délibération n° 25/043 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025 ;

Sur rapport de sa Présidente

Après en avoir délibéré

ARTICLE PREMIER :

ADOpte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le budget primitif de l'ATC relatif à l'exercice 2025, par nature et par chapitre, tel qu'il s'établit dans le document annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

AUTORISE la présidente de l'ATC à prendre toutes mesures nécessaires pour mettre en œuvre le présent budget.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Agence du Tourisme de la Corse et de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 10 avril 2025